



Paris, le 18 Février 2014

2^{er} COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE du 11 Février Mesures Ouvriers d'Etat

➤ Indemnitaires :

L'arrêté permettant la revalorisation de la prime de technicité (30 € au 01/01/2013 et au 01/07/2014) a été envoyé à la Fonction Publique. Est également prévue la création d'un intéressement collectif de 100 euros/an pour l'ensemble des personnels DGAC.

L'objectif du Secrétaire Général est de mettre en place la 1^{ère} augmentation (rétroactive au 01/01/2013) sur la paye de juin. Le calendrier est serré, compte tenu des délais d'examen des textes par la Fonction Publique et le Budget.

➤ GT Protocolaires :

- Le Mandat du GT Logistique porte sur plusieurs points :

- Processus de fermeture des garages automobiles : arrêter un calendrier des dates de fermeture et proposer un mode de gestion futur du parc automobile.

FO a demandé qu'un cadre national des mesures réglementaires pour les personnels touchés soit également défini. Un suivi individuel des ouvriers concernés sera réalisé en CICAVE-O.

- Partie logistique : recenser et analyser les besoins des services dans les différents domaines de la logistique, analyser les tâches et les métiers exercés, proposer une organisation et un dimensionnement pour la DSAC et la DSNA dans un premier temps.
- La gestion immobilière sera abordée dans un troisième temps.

Depuis plusieurs mois, FO demande l'ouverture de ce GT, pour réorganiser ces fonctions qui subissent des baisses importantes d'effectifs. FO est favorable à la mutualisation entre la DSAC et la DSNA sur un même site.

- Mandat du GT Déroulement de carrière Ouvrier d'Etat :

- Optimisation des essais professionnels au cours de la carrière, et étude sur la possibilité de remplacer l'essai par d'autres modalités d'avancement pour certains changements de groupes, et dans ce cas proposer des critères pour ce nouveau mode d'avancement.
- Proposer une mesure compensatoire basée sur l'ancienneté pour compenser la baisse des avancements dues à la diminution des effectifs (avec le calcul du nombre d'avancements par un taux promu/ promouvable, la baisse d'effectifs va diminuer le nombre d'avancements).
- Remettre à jour les textes qui gèrent l'avancement, et les diffuser au Journal Officiel pour leur donner une valeur juridique.

FO s'est dit prête à étudier un système d'avancement en vue de remplacer l'essai professionnel pour certains groupes. L'essai professionnel a permis de revaloriser le rôle des Ouvriers d'Etat, de suivre l'évolution des métiers et de permettre l'accès à des fonctions techniques. Seules ces fonctions permettent aujourd'hui des recrutements. Nous serons donc très vigilants sur ce point.



➤ Fermeture Délégations :

FO est intervenue pour demander si des contacts entre la DSAC et d'autres services de la DGAC (en particulier la DSNA) avaient été pris, pour proposer des solutions aux personnels des fonctions supports de la DSAC qui sont touchés par les fermetures de délégations.

La DSAC a répondu qu'une première réunion avait eu lieu et que d'autres suivraient.

FO a demandé :

- que les personnels qui assurent actuellement des fonctions supports pour les deux services sur les sites touchés par la restructuration soient affectés à la DSNA suite à leurs accords. L'administration propose que ces changements de service se fassent sans AVE. Les CAP compétentes seront informées.
- que des propositions soient étudiées pour ceux qui actuellement travaillent qu'au seul profit de la DSAC (ouverture d'AVE sans mutation pour assurer des fonctions pour le compte du siège de la DSAC/IR ou du SNA)

Le Directeur Général a confirmé que cette restructuration se fera sans mutation forcée et sans perte indemnitaire pour les personnels concernés.

➤ Autres actions :

Recrutements Ouvriers => La DGAC a confirmé qu'elle avait fait des demandes de recrutement pour 2014 (14 à la DGAC, 6 à l'Enac et 4 à Météo-France) auprès du ministère. FO a rappelé son entrevue au cabinet des Transports du 3/02 (voir notre compte-rendu) et en particulier notre exigence en ce qui concerne l'embauche d'Ouvriers informaticiens. Pour 2013, les recrutements prévus sont réalisés (16 à la DGAC, 3 à l'ENAC et 2 à Météo-France). Ces recrutements font suite à l'engagement de la Ministre de la Fonction Publique que FO avait obtenu suite à l'entrevue du 15/05/2013.

Simplification gestion => La modification du nombre de CAO a été validée. Cette mesure prendra effet en 2015 après les élections de fin d'année. Il y aura 4 CAO : une CAO DSNA (DO+DTI+SIA), une CAO DSAC, une CAO ECO (DSI+Farman+BEA+STAC+SNIA) et une CAO ENAC.

Création de l'INCO => Instance de concertation non paritaire qui remplacera la CPO (Commission Paritaire Ouvrière) et qui abordera les questions statutaires des Ouvriers d'Etat. Certaines décisions issues de l'INCO seront validées en CT DGAC. La représentativité pour les OS dépendra du résultat des votes aux commissions d'avancement.

Mobilité => Lors de la prochaine réunion de l'INCO, l'administration proposera une circulaire sur la gestion des postes logistique, énergie et informatique. Ces postes seront ouverts aux TSEEAC et Ouvriers. Une priorité sera donnée aux TSEEAC dans le cas où ils exercent déjà la fonction citée, si non la priorité sera donnée aux Ouvriers d'Etat.

Chefs d'Equipe => Suite au refus des OS de voir retirer les primes aux Ouvriers qui ne font plus d'encadrement depuis plus de 5 ans, l'administration pense que dans les prochaines années le nombre de primes ne permettra pas de satisfaire la totalité des nouveaux postes. Dans le cas où aucune prime ne serait libre pour pourvoir un poste, elle propose de créer une liste d'attente qui se résorbera au fur et à mesure que des primes se libéreront. Les OS doivent proposer un mode de gestion de cette liste. Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion.

Comme nous n'y sommes engagés, FO est présente pour défendre les personnels dans un protocole de fortes évolutions et leur permettre d'avoir une revalorisation indemnitaire à une période où les personnels de la Fonction Publique n'en ont plus. Vous pouvez nous faire part de vos questions et de vos remarques.

